



BREVET D'INVENTION.

XIX. — Chirurgie, médecine, hygiène, salubrité, sécurité.

N° 500.253

2. — MATÉRIEL DE LA PHARMACIE, ARTICLES POUR MALADES.

Dispositif de ventouse.

M. MAURICE LÉGER résidant en France (Seine).

Demandé le 30 mai 1919, à 15h 44m, à Paris. Délivré le 11 décembre 1919. — Publié le 6 mars 1920.

La présente invention concerne un dispositif de ventouse, consistant en une ventouse, comportant à son sommet un ajutage raccordé de manière amovible par un tuyau flexible à une pompe aspirante, cet ajutage étant pourvu d'une soupape ne s'ouvrant que de l'intérieur vers l'extérieur.

Cette soupape de retenue est constituée de préférence par un petit bout de caoutchouc, engagé dans l'ajutage et fendu à son extrémité libre, de sorte qu'il suffit, après avoir enlevé le tuyau raccordant la ventouse à la pompe, de pincer les deux lèvres de ce bout de caoutchouc pour permettre la rentrée d'air dans la ventouse et pouvoir enlever celle-ci sans aucune difficulté.

Dans la planche de dessins ci-jointe :

La fig. 1 est une vue en plan de dessus schématique de l'ensemble de l'appareil.

La fig. 2 est une vue en plan de dessus, à plus grande échelle, de la ventouse avec sa soupape.

La fig. 3 est une coupe verticale axiale suivant la ligne 3-3 de la figure 2.

L'appareil comprend la ventouse a comportant à sa partie supérieure une tubulure a', dans laquelle est montée, de manière étanche, par exemple au moyen de cire a'', un ajutage b raccordé par un tuyau flexible c, en caoutchouc, de longueur convenable, à

une pompe aspirante d, permettant de faire un vide relatif à l'intérieur de la ventouse a; cette pompe peut être, par exemple, du type décrit et représenté dans le brevet français n° 500.137, du 28 mai 1919, pour : « Dispositif de pompe aspirante, plus particulièrement destiné à des usages médicaux », et peut être actionnée d'une seule main, de manière que la personne, posant la ou les ventouses, conserve l'autre main entièrement libre.

Dans l'ajutage b est montée une petite soupape, consistant en un bout en caoutchouc e, de forme bi-tronconique, dont l'extrémité libre est fendue en e', de manière à former deux lèvres qui sont maintenues rapprochées l'une contre l'autre par l'élasticité du caoutchouc lui-même; ces lèvres e' s'écartent l'une de l'autre lorsqu'on manœuvre la pompe d, en vue d'aspirer l'air contenu dans la ventouse a, après que celle-ci a été placée sur le corps à l'endroit voulu, — cette soupape s'ouvre ainsi du dedans au dehors, mais ne laisse pas rentrer l'air; en deux ou trois coups de pompe, on obtient un vide suffisant à l'intérieur de la ventouse a, et l'on peut détacher le tuyau flexible c, pour poser la ventouse suivante.

Lorsqu'on veut enlever celle-ci, il suffit de pincer du bout des doigts les deux lèvres e' pour les écarter l'une de l'autre, en vue de laisser rentrer l'air à l'intérieur de la ventouse

a et pouvoir alors détacher très facilement celle-ci.

Cet appareil présente l'avantage de permettre la pose et l'enlèvement des ventouses par la personne elle-même, qui tient d'une main la ventouse *a* et manœuvre de l'autre la petite pompe *d*; grâce au tuyau flexible *c*, une personne seule peut facilement poser les ventouses à tout endroit voulu du corps, par exemple sur le dos.

Il va de soi que l'on peut apporter à la forme de réalisation décrite et représentée des modifications de construction, sans s'écarter du principe de l'invention; on peut, par exemple, employer un autre type de soupape de retenue, un autre dispositif de pompe, etc.

RÉSUMÉ.

L'invention vise :

1° Un dispositif de ventouse, consistant en

une ventouse, comportant à son sommet un ajutage raccordé de manière amovible par un tuyau flexible à une pompe aspirante, cet ajutage étant pourvu d'une soupape ne s'ouvrant que de l'intérieur vers l'extérieur.

2° Une forme de réalisation dans laquelle la soupape de retenue est constituée par un petit bout de caoutchouc, engagé dans l'ajutage et fendu à son extrémité libre, de sorte qu'il suffit, après avoir enlevé le tuyau raccordant la ventouse à la pompe, de pincer les deux lèvres de ce bout de caoutchouc pour permettre la rentrée d'air dans la ventouse et pouvoir enlever celle-ci sans aucune difficulté.

MAURICE LÉGER.

Par procuration :

DONY et ARMENGAUD aîné.

Fig.1

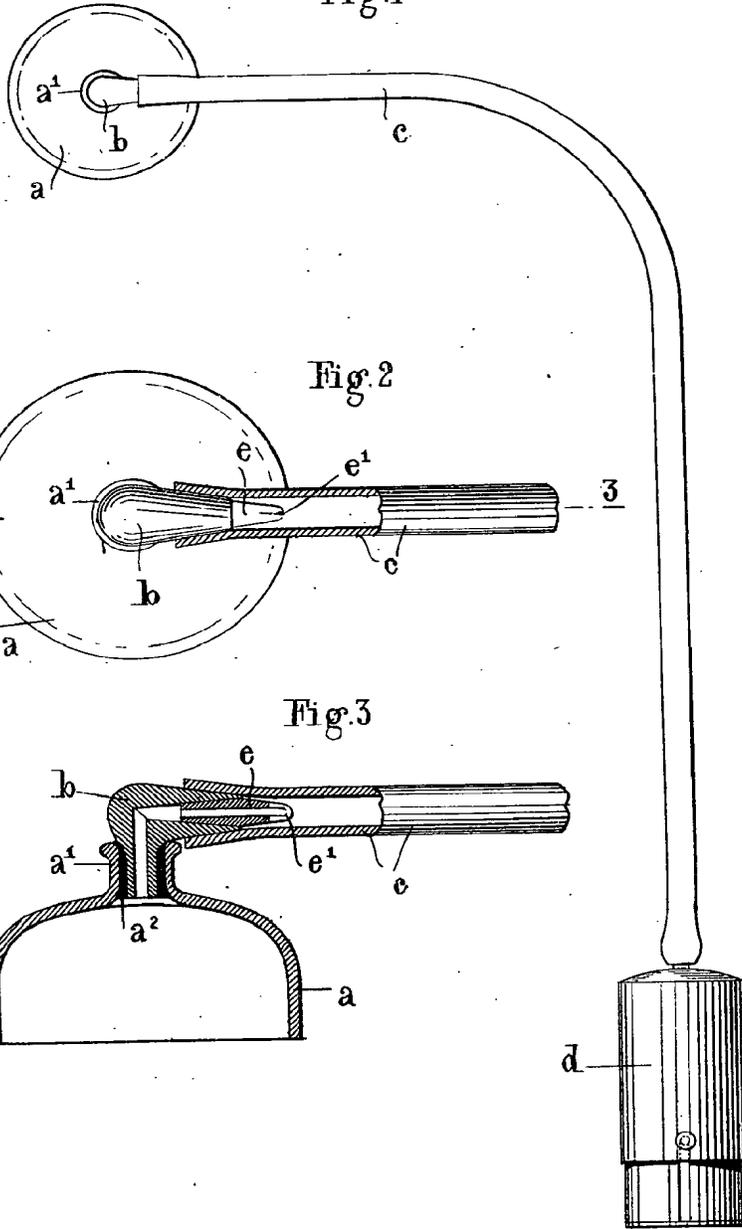


Fig.2

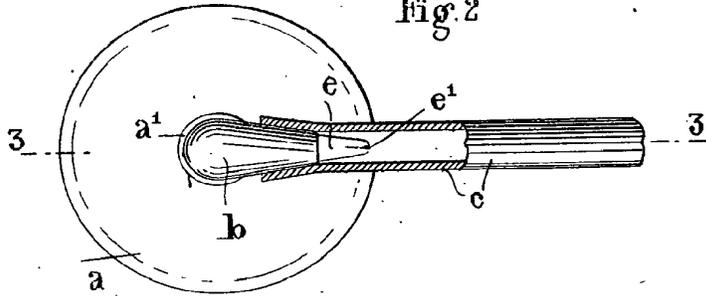


Fig.3

